

Jeudi 2 octobre 2008

Conseil du STIF du 2 octobre 2008

Une tarification plus juste et plus moderne

Une des priorités du STIF en tant qu'autorité organisatrice décentralisée aura été de faire évoluer la tarification des transports publics de l'Île-de-France, en vue d'améliorer le quotidien des franciliens.

Plusieurs mesures importantes votées par le Conseil de ce jour illustrent cette dynamique.

Un accès aux transports publics plus simple et plus attractif. Le STIF a engagé un programme de modernisation des titres de transport avec la mise en place du passe Navigo. A compter du mois de février 2009, ce passe sera généralisé pour tous les forfaits Carte Orange mois et semaine, le coupon magnétique disparaissant au profit de la télébillettique.

Plus de 75% des utilisateurs de forfaits Carte Orange ont d'ores et déjà été conquis par cette nouvelle technologie. De fait, le Passe Navigo offre de nombreux avantages aux voyageurs. Pratique, il lui permet de « recharger » son titre facilement. Rapide, il n'est plus nécessaire d'introduire un coupon magnétique dans le valideur, un simple « bip » permet d'accéder au réseau de transport. En cas de perte, le forfait en cours peut être reconstitué sur un nouveau passe. Ce passe est gratuit pour les franciliens.

Le passe Navigo Découverte est également disponible dans tous les guichets au prix de 5€. Il intéressera tout particulièrement les touristes et voyageurs occasionnels qui pourront l'obtenir immédiatement sans remplir de formulaire. A la différence du passe Navigo classique, il ne pourra être remboursé en cas de perte ou de vol.

Pour accompagner les voyageurs dans ce changement, le STIF a demandé à la RATP, la SNCF et Optile de mettre en place dès maintenant des mesures d'accompagnement pour faciliter l'obtention du passe Navigo.

Quelques chiffres :

Plus de 100 000 nouveaux passes Navigo sont distribués tous les mois. Les utilisateurs du passe Navigo peuvent charger le forfait le plus adapté à leurs besoins. A ce jour, la répartition des passes est la suivante :

800 000 forfaits Intégral,

750 000 forfaits Imagine R,

1 500 000 forfaits Carte Orange hebdomadaires ou mensuels

300 000 forfaits Solidarité Transport

200 000 forfaits Gratuité Transport

Plus de 100 000 personnes possèdent un passe Navigo Découverte.

Une tarification sociale plus adaptée. Le Conseil a voté l'extension de la gratuité aux titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) appartenant à un foyer bénéficiaire de la CMU-C ainsi qu'aux titulaires de l'allocation Parents Isolés (API), soit environ 60 000 personnes. Cette mesure complète un dispositif déjà existant permettant aux allocataires du RMI de bénéficier de la gratuité des transports en commun ainsi qu'aux ménages les plus modestes d'obtenir une réduction de 75% du prix de leur titre de transport.